

Traduction
de la lettre de Mme Gisela Erler
Staatsrätin für Zivilgesellschaft und Bürgerbeteiligung

Monsieur le Landrat
Dr. Christoph Schnaudigel
Président de la Commission Transports,
Aménagement du Territoire
du Conseil rhénan
Beiertheimer Allee 2
76137 Karlsruhe

5. Juli 2016

Pour information

Madame
Muhterem Aras MdL
Présidente du Landtag de BW
Haus des Landtags
Konrad-Adenauer-Str. 3
70173 Stuttgart

**Résolution du Conseil rhénan en date du 6 novembre 2015 concernant les
projets d'infrastructure des transports à caractère transfrontalier dans la
région du Rhin supérieur**

Monsieur le Landrat,

Je tiens à vous remercier de votre courrier du 24 mai 2016, adressé à Monsieur le Ministre-Président Kretschmann.

Après concertation avec le ministère des transports du Bade-Wurtemberg j'ai l'honneur de vous transmettre à titre complémentaire la prise de position suivante sur la proposition, contenue dans ladite résolution du Conseil rhénan, relative à la création d'un système d'orientation et de fléchage entre l'autoroute A 5 et le site d'Ottmarsheim:

C'est notamment l'interdiction de circulation nocturne en Suisse qui provoque, entre autres, au niveau de l'autoroute A 5 et en amont de la frontière suisse, des problèmes accrus dus à l'insuffisance des aires de stationnement pour poids lourds. Le land de Bade-Wurtemberg, en sa qualité d'instance d'administration et d'exécution du projet, et les autorités fédérales ont décidé de concert de mett-

re sur chantier et de réaliser un projet-pilote portant sur l'exploitation d'aires de stationnement pour poids lourds au niveau de cinq espaces de stationnement le long de l'autoroute A 5 entre Hartheim et Efringen-Kirchen. L'un des résultats de ce projet consiste à afficher le nombre de places de stationnement disponibles non seulement sur l'autoroute, soit à l'approche immédiate de ces aires, mais également sur Internet, soit au site d'information de l'administration compétente de l'infrastructure des transports du land („Straßenbauverwaltung“ www.svz-bw.de) L'autorité compétente au niveau fédéral a entretemps fait savoir qu'elle compte ne plus créer dorénavant de tels affichages sur le parcours.

A l'heure actuelle, une entreprise du secteur privé exploitant une aire autoroutière près de Hartheim cherche à réaliser, à ses frais, un système d'indication et de fléchage dynamique des capacités de stationnement pour poids lourds au niveau de l'autoroute A 5. La „Straßenbauverwaltung“ du land a signalé une attitude globalement favorable face à ce projet. On envisagerait également, dans cet ordre d'idées, d'élargir à ce projet la gamme des informations proposée par ledit portail d'information.

A un niveau comparable, on envisage et on étudie depuis longtemps la création (additionnelle) d'aires de stationnement pour poids lourds dans la région d'Efringen-Kirchen. C'est dans ce contexte qu'a été évoqué et suggéré plus récemment l'ancien poste de dédouanement à Ottmarsheim en Alsace. On a appris qu'un investisseur privé serait intéressé de réaliser ce projet avec quelque 200 places de stationnement pour poids lourds du côté français.

Ce n'est pas en dernier lieu dans l'intérêt de la sécurité routière que le gouvernement du land adopte une attitude favorable face à ce projet de création de places de stationnement additionnelles du côté français. La „Straßenbauverwaltung“ du land a signalé qu'on accepte bien volontiers de souligner, dans ses entretiens avec des parties tierces, la grande importance que revête la création d'un système d'orientation et de fléchage au niveau de l'autoroute A 5. Cette administration soutiendra un tel projet dans le cadre de ses possibilités (voir ci-haut).

Il n'y a pas lieu de s'attendre à ce que le niveau fédéral s'associerait au financement d'un tel système d'indication des places de stationnement. De même, la 'Straßenbauverwaltung' du land ne saurait accepter des promesses ou des obligations financières dans ce contexte, Du reste, il y a une comparabilité parfaite avec l'exploitant, cité ci-haut, d'une aire autoroutière si bien qu'il semble indiqué, dans un premier temps, de choisir l'approche retenue par celui-ci.

Recevez, Monsieur le Landrat, mes salutations les meilleures

Gisela Erler

OBERRHEINRAT

CONSEIL RHÉNAN

PLENARSITZUNG VOM 6. NOVEMBER 2015
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2015

Les projets de transport dans la région du Rhin supérieur par rapport au programme opérationnel INTERREG V Rhin supérieur

Le Conseil rhénan, lors de sa séance plénière du 6 novembre 2015 et sur proposition de la Commission Transports et Aménagement du territoire,

1. se félicite de l'augmentation substantielle, par la Commission Européenne, des crédits destinés au programme opérationnel INTERREG V Rhin supérieur ;
2. juge que les projets d'infrastructure de transports adoptés par la Conférence du Rhin Supérieur le 13 mars 2015 pourraient émarger au titre du programme INTERREG V Rhin supérieur, axe prioritaire B, Objectif spécifique 7 (Transports) ;
3. demande aux instances officielles du Rhin supérieur de le tenir régulièrement informé et de s'accorder avec lui sur le calendrier et la mise en œuvre des projets ;
4. se félicite, du reste, des efforts entrepris par l'administration française de l'infrastructure routière pour transformer l'ancienne station de douane d'Ottmarsheim, sur l'autoroute A 36, en aire de stationnement et de repos Il demande aux autorités routières compétentes des deux pays d'examiner la possibilité d'installer un système de gestion et de guidage du trafic à partir de l'autoroute A 5, si possible dans le cadre d'un projet INTERREG.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat
- au Gouvernement de la République Française
- à la Région Alsace, aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin
- aux Gouvernements des cantons de la Suisse du Nord-Ouest
- à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (à titre d'information)